MRC de La MITIS
VOTRE ANCRAGE POUR L'AVENIR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 23 novembre 2022, adopté le « Règlement RÈG347-2022 déterminant l'emplacement du Parc régional du Mont-Comi».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 14 DÉCEMBRE 2022

Marcel Moreau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, ...ALAIN THIBAULT....., en ma qualité de greffier (ière)-trésorier (ière) de la municipalité de .....PADOUE....., certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre ....9.....heures et .....16H...heures le .....14....jour de .....DÉCEMBRE 2022

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 14 JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022

Directeur général et greffier
-trésorier adjoint